

# Note d'orientation

## Harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique ou pourquoi nous devons nous soutenir ...

### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Benjamin Franklin a dit un jour : « nous devons tous nous soutenir ou assurément nous serons pendus séparément ». Émergeant d'une histoire coloniale, les dirigeants africains ont ressenti la nécessité de se soutenir ou de collaborer pour avoir une force et une confiance plus grandes dans les systèmes, structures et institutions africains. Parmi ces structures, l'ES a longtemps été considéré comme le moteur du développement : c'est l'incubateur de la recherche, de la production de connaissances et de la gestion des données ainsi que du développement des capacités. La collaboration entre les établissements d'ES est également nécessaire. L'harmonisation implique l'accord, la synchronisation et la coordination des systèmes éducatifs afin de développer et de renforcer les capacités des établissements d'ES de manière stratégique pour répondre simultanément aux besoins d'éducation et d'employabilité des populations. 21 dirigeants africains sur 54 ont montré leur envie d'une telle collaboration en signant et ratifiant la Convention d'Arusha (1981) qui définit les lignes directrices pour l'harmonisation de l'ES par la reconnaissance mutuelle des qualifications ainsi que par la collaboration entre les pays.

Pour de nombreuses raisons, l'harmonisation des établissements d'ES en Afrique est cependant restée problématique. Le monde globalisé caractérisé par la mobilité de plus en plus importante de la communauté intellectuelle et de la population active a montré qu'il était nécessaire d'accorder une attention croissante à l'assurance qualité de l'ES en Afrique. S'appuyant sur les efforts d'harmonisation existants et éclairée par les évolutions mondiales dans ce domaine, cette note d'orientation étudie les écueils du déficit d'harmonisation, illustre l'urgence d'aligner les agendas continentaux de l'ES au sein d'un cadre de développement durable et recommande aux décideurs africains de revitaliser la Convention d'Arusha en vue de la création d'un Espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche (EAESR). Elle propose également une feuille de route pour l'action par le biais des mécanismes existants pour ouvrir des possibilités de développement en Afrique.

### POURQUOI L'HARMONISATION ?

L'éducation est considérée comme le catalyseur de l'équité, la méritocratie, l'employabilité, la performance économique, le bonheur et le développement durable. L'har-

monisation favorise par conséquent la confiance et permet la consolidation des systèmes éducatifs africains et assure la qualité de l'offre éducative qui se réfère à des critères d'excellence agréés à l'échelle locale, régionale, voire internationale, ce qui conduit à terme à l'intégration régionale.

Dans un environnement harmonisé, il y a une transparence en ce qui concerne la conception des programmes d'enseignement, une compréhension synchronisée des définitions de l'enseignement supérieur incluant : la charge d'apprentissage, la durée des cours, de l'accumulation et

“ C'est la confiance mutuelle, suscitée par un accord consensuel sur les définitions de l'ES qui permet la portabilité et la transférabilité des qualifications ainsi que la mobilité intracontinentale et internationale des citoyens africains ”

de la reconnaissance des crédits de l'apprentissage acquis par l'expérience. Il y a également une visibilité améliorée concernant la façon dont les individus progressent tout au long et à travers les systèmes éducatifs.

Il est intéressant de noter que l'harmonisation au niveau continental doit respecter les spécificités culturelles et contextuelles nationales. En outre, c'est la confiance mutuelle, suscitée par un accord consensuel sur les définitions de l'ES qui permet la portabilité et la transférabilité des qualifications ainsi que la mobilité intracontinentale et internationale des citoyens africains.

Les efforts d'harmonisation ne sont pas nouveaux en Afrique : L'Afrique de l'Est garde la mémoire de l'harmonisation de l'ES pendant la période coloniale et la période postcoloniale immédiate à travers l'offre de services d'éducation et de formation fondés sur un curriculum commun et par la création d'organisations et d'institutions régionales. Le Conseil des examens nationaux d'Afrique de l'Est a assuré la normalisation et l'assurance qualité de l'éducation en Afrique de l'Est, tandis que l'Université d'Afrique



de l'Est a servi les besoins d'ES de la région . Les différentes facultés de l'université de l'Afrique de l'Est étaient situées dans trois États partenaires — Kenya, Tanzanie et Ouganda — chacun spécialisé dans une discipline spécifique. Cette coopération a permis le partage des possibilités entre les populations d'Afrique de l'Est ainsi que leur mobilité. Toutefois, ce type de coopération a cessé avec la dissolution de la Communauté est-africaine en 1977. La dissolution a introduit la fragmentation des initiatives d'ES, la diversité et des barrières.

### LA QUESTION EN PERSPECTIVE : LES EFFETS DU DÉFICIT D'HARMONISATION

Cette fragmentation s'est reflétée à travers l'Afrique contribuant à fragiliser les systèmes de l'ES qui s'est manifestée par l'affaiblissement et la détérioration des établissements existants ; les déficits économiques associés à la fuite des cerveaux de personnel qualifié; les devises étrangères partant à l'étranger par « l'importation » d'éducation étrangère et une longue histoire de faibles taux d'inscription dans l'ES en Afrique. Un choix de données de 2012 de la Banque mondiale démontre les faibles taux d'inscription dans l'ES en Afrique, allant de 1,4% aux Seychelles à 39% à Maurice : [Voir la carte ci-dessous: taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur en Afrique (2012)].

Le déficit d'harmonisation a compromis la réalisation des objectifs de développement durable, avec un effet de boule de neige qui a créé un bourbier à d'autres niveaux de l'éducation. Citons parmi les effets documentés : le retard pour développer les capacités appropriées vers la réalisation des objectifs de l'Éducation pour Tous, la formulation de solutions durables pour répondre au déficit de paix et l'accroissement des conflits, la migration environnementale, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau, la pauvreté et la misère humaine.

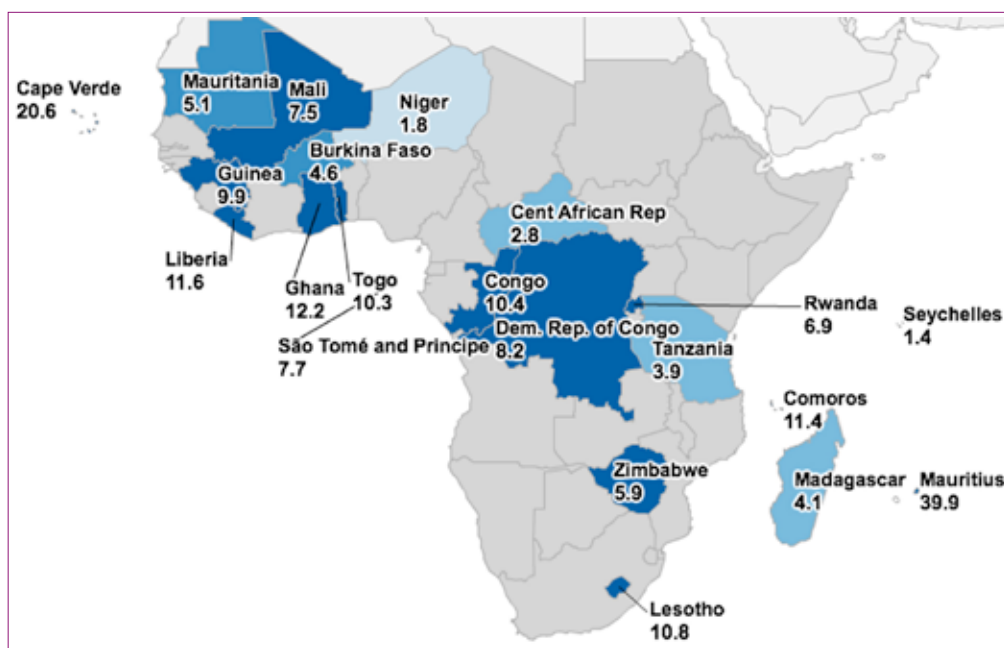
Les défis spécifiques des systèmes de l'ES sont sous-tendus par les disparités entre les genres et régionales, l'inadéquation entre les compétences et les besoins de l'industrie, la rigidité des critères d'admission, les dispositifs inexistant de transfert de crédits (sur les plans local, régional et international) et la faible reconnaissance des qualifications africaines à l'étranger. De plus, associé à la tendance des gouvernements africains à libéraliser l'offre éducative, l'ES local et privé [parfois peu scrupuleux] se développe rapidement affranchi des exigences de l'assurance qualité, qui dans de nombreux pays africains demeurent mal définies. En général, l'enseignement africain est regardé avec une suspicion qui fragilise son avantage concurrentiel tant sur le plan interne qu'externe. Outre le risque de réputation, la mauvaise qualité de l'ES entraîne des pertes de capital et financières pour les pays africains.

### Genèse de l'harmonisation

Globalement, cinq régions ont établi des conventions pour harmoniser leurs systèmes d'enseignement supérieur : Amérique latine et Caraïbes (1974), États arabes (1978), Europe (1979), Afrique (1981) – à travers la Convention d'Arusha - l'Asie et Pacifique (1983) . La Convention africaine d'Arusha était destinée à remédier à la fragmentation actuelle de l'ES par l'harmonisation en impliquant la coopération régionale liée à la reconnaissance des études et des diplômes. Ceci a été réalisé par le biais de mécanismes nationaux, bilatéraux, sous-régionaux et régionaux qui existent ou sont créés à cet effet . Le principal objectif de cette compréhension était de promouvoir le développement des capacités et la mobilité des étudiants et des professionnels à travers l'Afrique, tout en s'assurant que leurs qualifications, compétences et aptitudes sont reconnues de manière appropriée et transférable.

La convention a donné lieu à plusieurs améliorations de sa

Taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur en Afrique (2012)»



Source : <http://siteresources.worldbank.org/EXTEDSTATS/Resources/3232763-1314192505774/StatPlanet.html>

mise en œuvre en trois étapes : (i) au niveau national en développant l'intérêt dans les instances nationales de réglementation et leur création, (ii) au niveau sous-régional, avec des organes sous-régionaux comme le Conseil africain et malgache pour l'ES (CAMES) et le comité technique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), (iii) au niveau régional, avec le comité régional (composé de 20 membres représentant les 19 États africains qui l'ont ratifiée) . Le secrétariat du comité régional est responsable devant le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique.

### Critique de la Convention d'Arusha

Il y a eu plusieurs défis d'ordre général, structurel et technique face à la Convention d'Arusha. Les structures de l'ES ont été mal définies et ont compliqué le partage de l'information. Au niveau structurel, les cadres réglementaires n'ont pas été disponibles de manière égale en Afrique et les comités régionaux ont été notoirement inefficaces et leur composition nécessite un examen. Ceci a été particulièrement caractérisé par le déficit de titulaires qualifiés et expérimentés aux portefeuilles de l'harmonisation au niveau national, la participation irrégulière aux réunions de coordination qui a compromis le suivi harmonieux de l'action, des taux élevés de roulement des responsables aux réunions de coordination. Les secrétaires permanents qui sont des cadres administratifs et non techniques sont souvent ceux qui assistent à ces réunions. Outre leur déficit d'expertise technique, ils sont très mobiles entre les ministères et ne peuvent pas être des champions de l'harmonisation. En conséquence, le manque de champion/leader de l'harmonisation entraîne la fragilité de l'engagement en termes de ressources humaines et financières et un faible suivi. De plus, le processus a souvent été critiqué pour son manque de consultation nationale entre les parties prenantes universitaires et non-universitaires.

Au niveau technique, il y a eu des variations dans (i) les processus pour établir les crédits, leur intégration dans la conception des curricula et leur éventuel transfert, et (ii) les calendriers institutionnels, (iii) la compréhension de la charge des crédits et la durée du programme . En général, une autre critique qui mérite l'attention est la priorité exigée par plusieurs agendas « en compétition » du développement — par ex. l'EPT, l'EDD (UNESCO, 2014) ou les OMD — qui malgré leur objectif commun de développement durable ont dispersé les énergies et les ressources et à certains moments ont submergé l'attention de la Convention d'Arusha.

### Révision de la Convention d'Arusha

Pour aborder les défis ci-dessus mentionnés, la Convention d'Arusha a été révisée plusieurs fois. En 2010, elle a été amendée pour renforcer sa mise en œuvre compte tenu des défis de la mondialisation et de la prise de conscience croissante de l'assurance qualité. Une attention particulière a été accordée aux domaines suivants : la consolidation des Centres d'excellence et à la mobilité académique ; la transparence, la cohérence et la crédibilité des procédures et des critères pour la reconnaissance des qualifications, l'application croissante des technologies innovantes dans

la formation à distance, les ressources et les cours en accès libre, l'enseignement privé et l'EAESR émergent.

### Initiatives prometteuses

Nous notons les efforts d'harmonisation suivants. L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) se concentre depuis longtemps sur le renforcement du dialogue politique entre les gouvernements et les agences de développement à travers ses réseaux de coordination de l'enseignement supérieur. Dans une perspective réglementaire, le Conseil africain pour l'éducation à distance (ACDE) est axé sur l'harmonisation de l'enseignement à distance, qui inclut notamment l'élaboration de réglementations et la création d'une Commission d'accréditation continentale pour l'éducation à distance en Afrique. La Conférence internationale sur l'assurance qualité dans l'ES en Afrique (ICQAHEA) hébergé par l'UNESCO et le Réseau universitaire mondial pour l'innovation (GUNI)-Afrique ont été dotés de missions similaires de réseautage pour suivre les progrès des plans d'action nationaux et régionaux sur l'assurance qualité, la reconnaissance des diplômes et la mobilité des étudiants.

Dans la région d'Afrique de l'Est, le Conseil inter-universités de l'Afrique de l'Est (IUCEA), organisation intergouvernementale créée par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda a aussi relancé des stratégies pour l'harmonisation de ses activités d'ES.

Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) vise à accroître la reconnaissance mutuelle des qualifications et promouvoir la mobilité professionnelle entre ses États membres majoritairement francophones (impliquant le passage à l'approche Licence-Master-Doctorat qui a été fortement soutenue par l'Association des universités africaines (AUA) et l'ADEA).

Huit pays de l'Association des Universités arabes (AARU) sont des pays africains. Sa mission comprend la coordination de la création de mécanismes régionaux d'assurance qualité.

Les 15 membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visent à promouvoir l'intégration et le développement économique à travers le Protocole sur l'éducation et la formation élaboré pendant la Première décennie de l'éducation pour l'Afrique (1997-2006), qui a indiqué différents domaines de coopération dans l'éducation ainsi que la Convention générale sur la reconnaissance et l'équivalence des titres universitaires, diplômes, certificats et autres qualifications dans les États membres de la CEDEAO.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a proposé de manière innovante un premier instrument concret — les cadres nationaux de certification — pour l'harmonisation, la normalisation des systèmes d'éducation et de formation conduisant à la reconnaissance mutuelle des qualifications au sein d'un Cadre régional de certification (CRC) — qui est un méta-cadre — comme l'exige le Protocole de la SADC sur l'éducation et la formation. Le BIT nous indique que 6 pays de la SADC ont créé leur CNC (Tableau 1).

**Tableau 1. Vue d'ensemble de l'élaboration de CNC en Afrique subsaharienne**

STATUTS	Pays
1. Établi	Botswana, Maurice, Namibie, Afrique du Sud
2. En cours d'élaboration et de mise en œuvre	Lesotho, Seychelles
3. Planification et/ou conception	RDC, Ghana, Madagascar, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zimbabwe
4. En cours d'étude	RDC, Ghana, Madagascar, Mozambique, Swaziland
5. Cadre de compétences et de crédits	Maurice (Projet) (CET, 2014)..

Adapté du BIT, 2010

Bien que ce soit un début encourageant, les progrès sont lents. L'expérience internationale (Ecosse, Irlande, EAU, Australie et Nouvelle-Zélande) confirme que la décision de la SADC est appropriée et signale les avantages de l'adoption progressive des CNC, tout en prenant en compte les politiques politico-économiques et du travail existantes. Le Botswana et la Tunisie ont eu des CNC conçus uniquement pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels et sont maintenant prêts pour avancer vers l'adoption de définitions communes, de dispositifs pour la reconnaissance des acquis de l'expérience ainsi que des critères de référence pour la qualité. Ceci introduit une nouvelle couche aux CNC : le Système d'accumulation et de transfert des crédits (CATS). Cet ajout refond les CNC de en Cadres nationaux de certification et de crédits (CNCC). Dans le cadre du développement d'un Pôle de connaissances, le principal organisme de réglementation mauricien, la Commission de l'enseignement supérieur, a récemment développé un projet de CATS, qui doit maintenant être transposé dans les CNC .

Le second dispositif qui mérite d'être mentionné conjointement proposé par l'ADEA et l'AUA est le développement d'un Espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche (EAESR) en réponse aux défis de la mondialisation et à la nécessité d'harmonisation et de partenariat au sein du domaine de l'ES.

L'AUA en tant que principale agence a initié une série de stratégies pour la coopération régionale et un partenariat en matière d'assurance qualité, d'accréditation et de reconnaissance, et de plaidoyer.

Cette note d'orientation se fonde sur les deux propositions décrites ci-dessous : (A) les CNC et les CRC de la SADC et (B) l'EAESR de l'AUA et de l'ADEA.

**RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE : ÉTAPES VERS LA CRÉATION D'UN ESPACE AFRICAIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

À la suite du lancement du processus de Bologne, l'harmonisation de l'Europe a vu la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'équivalent de

l'EAESR, et la conception et la mise en œuvre du Système européen de transfert des crédits (ECTS), ce qui a eu un effet stabilisateur sur l'ES en Europe .

**Tableau 2. Ce que peut faire un Cadre national de qualifications et de crédits**

- 1 Promouvoir la compréhension et la visibilité sur les progrès individuels grâce à des chances de vie et opportunités de marché
- 2 Promouvoir la compréhension sur la façon d'accéder aux différents niveaux supérieurs de l'éducation et de la formation ainsi que planifier les progrès éducatifs des enfants
- 3 Contribuer au développement des capacités
- 4 Promouvoir la comparabilité et la transférabilité des qualifications et des compétences
- 5 Accroître la confiance des employeurs dans le recrutement et la formation du personnel
- 6 Faciliter la mobilité de l'éducation et du marché du travail
- 7 Faciliter la conception et le développement des curricula grâce à l'aide de descripteurs de crédit, tels qu'ils existent dans les CNC
- 8 Satisfaire les exigences du développement durable en permettant la reconnaissance de l'apprentissage (formel, non formel et informel) tout au long de la vie et dans les aspects de la vie et en offrant des possibilités « pour que les personnes de tous les âges et de toutes les conditions puissent accéder à une éducation et une formation appropriées au cours de leur vie pour réaliser leur potentiel personnel, social et économique » (Cadre de certification écossais)
- 9 Inspirer la confiance entre les parties prenantes locales, régionales et internationales

Les étapes suivantes sont recommandées:

1. Inspirée par les nombreux avantages documentés de l'ECTS, et niché dans l'Agenda 21 des NU et de la Déclaration de Nagoya sur le cadre de l'EDD, la première étape proposée est que les pays africains développent d'abord leurs CNCC. Le Tableau 2 énumère les avantages de développer des CNCC.
2. La seconde étape est l'élaboration de Systèmes nationaux d'accumulation et de transferts des crédits (CATS) qui accorderont de l'attention aux réalités contextuelles et culturelles de chaque pays africain. Les CATS contiennent des compétences transversales [durabilité] regroupées dans des charges nationales d'heures d'apprentissage et de crédits, acquis à des niveaux progressifs de difficulté.
3. Les CATS devront ensuite être transposés dans les CNC et refondus en CNCC. Le CNCC classifie les qualifications en fonction d'une série de critères [descripteurs de niveau ] pour les niveaux des résultats d'apprentissage .
4. Enfin, le CNCC devra s'articuler avec un éventuel Cadre africain de certification et de crédits (CACC) (voir Tableau 3 ci-dessus).

En vue de la création de l'EAESR, l'élaboration d'un CACC est recommandée dans le cadre des clauses de la Convention révisée d'Arusha qui doivent s'appliquer. Les CNCC et le CACC devront s'articuler mutuellement et il faudra prévoir (1) des niveaux différents d'apprentissage (niveaux 1-10) ; (2) les secteurs

Tableau 3. Point de départ proposé pour les CNC qui s'articuleront avec le Système africain de crédit et de transfert						
Niveau	Compétences en durabilité/ RESULTATS D'APPRENTISSAGE : niveau de difficulté progressif	Crédits correspondant	Enseignement pré-primaire/ primaire/ secondaire	EFTP/Lieu de travail Enseignement professionnel/ agricole/maritime	Enseignement supérieur	Education non formel/ informel/ RAE&AAE
10		Pas noté habituellement			Doctorat professionnel	<b>Reconnaissance de l'apprentissage tout au long de la vie &amp; et dans tous les aspects de la vie</b>
9		180/120/60	<b>Formation continue</b>	Masters Diplôme/ certificat professionnel	Masters PG Cert/Dip	
8		360			Licence	
7		300			Licence générale	
6		240			Diplôme	
5		120			Certificat	
4			HSC/A Niveau Bac Bac	Certificat 4		
3			Niveau SC/CGE (anglais)	Certificat 3		
2				Certificat 2		
1			Niveau de l'école primaire	Certificat 1		

Utilisation de pédagogies alternatives, par ex. les cours d'initiation  
 1. l'éducation au climat  
 2. l'éducation à l'environnement  
 3. l'éducation à la santé  
 4. l'éducation au savoir endogène

Des dispositifs doivent être pris pour respecter les spécificités contextuelles/culturelles comme l'inclusion des aspects anglophone, européen, francophone et américain à chaque fois qu'ils influencent l'offre au niveau national.  
 Source : Adaptée par Gokool-Ramdo, 2014

(enseignement général [pré-primaire à supérieur], professionnel, agricole, maritime); (3) les filières d'apprentissage, notamment des dispositifs pour la reconnaissance/accréditation des acquis de l'expérience dans les cadres formel, non formel et informel sans perdre la transparence au niveau national & l'inclusion des pédagogies alternatives et les (4) crédits. Comme pour les ECTS, le respect d'un CACC fournit la base pour l'amélioration de la qualité, l'accessibilité, les liens et la reconnaissance des qualifications par les marchés public et privé au sein d'un pays ou sur le plan international (OCDE, 2007).

**Proposition de termes de référence des comités permanents et régionaux**

L'élaboration d'un CACC devra être menée et appliquée par un partenariat collaboratif entre l'Union africaine/UNESCO, le BREDa et l'ADEA impliquant la création d'un comité permanent. Cette démarche permettra de s'assurer que ce projet dispose de ressources politiques, humaines et financières adéquates.

Le comité permanent, composé de membres des comités régionaux rend compte au directeur général de l'UNESCO et aux directeurs de l'UA/ADEA et de l'UNESCO/BREDa. À son tour, le Comité régional sera composé de ministres de l'Éducation et d'un ou deux experts locaux sélectionnés sur la base de leurs qualifications et de leur expérience et veillera à la mise en œuvre des fonctions suivantes du comité permanent. Fonctions énumérées dans le tableau 4.

**Tableau 4. Fonctions du comité permanent d'harmonisation**

1. Harmoniser les agendas de développement et de l'éducation
2. Accord sur le rôle de l'enseignement supérieur en Afrique
3. Engagement envers la Convention d'Arusha
4. Résolution de créer un Espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche (EAESR)
5. Engagement de reconnaître et de corriger les faiblesses internes par le biais d'un audit
6. Examiner la composition du comité régional
7. Budget et calendrier
8. Recrutement
9. Langue d'instruction
10. Équité
11. Évolution mondiales
12. Assurance qualité et comité de suivi

**FEUILLE DE ROUTE POUR DES INITIATIVES RÉGIONALES EN SOUTIEN À L'EAESR**

Ce qui suit est une feuille de route proposée pour soutenir le développement d'un Espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche (EAESR).

1. Harmoniser les objectifs de développement et réconcilier les agendas « en compétition » pour produire un effort concerté.
2. Au cours des 12 premiers mois, à travers la tenue de réunions stratégiques de haut niveau, conclure un

accord sur les objectifs et les politiques générales et nationales de développement, alignés sur la Déclaration mondiale de Nagoya sur l'éducation en vue du développement durable (UNESCO, 2014) & l'Agenda 21 des NU et réorienter l'ES à la lumière de ce qui précède.

3. Promouvoir la compréhension et le plaidoyer de la Convention d'Arusha.
4. Engager un processus itératif, consultatif et participatif pour l'élaboration des cadres de certification et du système de crédits, la normalisation et l'harmonisation des données entre les établissements de recherche incluant un large éventail de parties prenantes (ONG, OIG, REC, etc.)
5. Élaborer les Cadres nationaux de certification comme principal instrument pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et dans tous les aspects de la vie ainsi que le développement des capacités, la mobilité du travail et la transférabilité des qualifications à travers le continent et le monde.
6. Assurer l'élaboration simultanée d'un Système d'accumulation et transfert de crédits (CATS) qui articule les compétences sensibles à la culture et au contexte, mais intersectorielles de la durabilité qui devront être élaborées à chaque niveau correspondant de l'apprentissage.
7. Transposer le système CATS dans les CNC au niveau national.
8. Aider les pays participants, par le recrutement d'experts, si et lorsque c'est nécessaire, pour engager une réforme systémique au niveau national pour élaborer les Cadres de certification et de crédits.
9. Faciliter la conception de mécanismes d'assurance qualité favorables qui assureront le développement de l'éducation, des structures et de l'instruction sera compatible avec les besoins locaux et reflétera de manière inclusive les besoins de tous les groupes, améliorera l'efficacité interne et externe des EES.
10. Aligner les initiatives africaines sur l'initiative mondiale existante des cadres de certification et de crédits fondés sur les compétences, tout en respectant les spécificités contextuelles et culturelles.
11. S'assurer que les EES africains sont revitalisés pour participer au développement de la recherche et des connaissances dans le cadre des Espaces internationaux de l'ES et de la recherche ainsi qu'au partage des ressources intellectuelles et favoriser le développement de synergies qui contribueront à l'efficacité et l'efficacité internes et externes.
12. Élaborer une échelle et des critères de référence pour mesurer la performance institutionnelle pour encourager des cultures d'amélioration interne et externe de la qualité ainsi que le respect mondial pour les programmes d'ES africains.
13. Après les 12 premiers mois, harmoniser le curricu-

lum à travers un groupe de curricula et de systèmes d'examen en réseau et en interrelation, à travers un agenda éducatif commun comme l'Éducation pour le développement durable (UNESCO, 2014), adapté au niveau national en fonction des spécificités contextuelles et culturelles.

14. Harmoniser les structures éducatives en termes de niveaux d'apprentissage, de secteurs d'éducation, de durée des programmes et de charge d'apprentissage ainsi que les différentes filières d'apprentissage (voir le tableau 3 ci-dessus).
15. Transposer le Cadre africain de certification et de crédits qui sera le méta-cadre.
16. S'assurer que les CNC sont conçus de manière à ce qu'ils soient la propriété des nations, indépendantes des établissements qui les utilisent, mais aussi de véritables guides pour ces derniers si l'on veut que les objectifs de développement durable, notamment l'amélioration des chances de vie et des opportunités du marché, se réalisent.
17. Fournir des rapports trimestriels de suivi et d'évaluation au comité permanent.

### L'HARMONISATION EST UNE PRIORITÉ URGENTE POUR L'AFRIQUE ...

La création d'un EAESR harmonisé par des définitions et une compréhension communes est plus urgente que jamais si l'on veut que l'Afrique aux besoins économiques, culturels, éducatifs et d'employabilité de ses citoyens. De plus, dans le monde globalisé, cela nécessite des mécanismes pour favoriser la compétitivité de son ES, créer des barrières à l'entrée pour les prestataires privés (locaux et étrangers) peu scrupuleux, retenir ses talents et ses réserves de devises étrangères. L'effort d'harmonisation garantira aux Africains d'avoir une chance de se soutenir et de développer une confiance intrinsèque dans leurs propres systèmes et structures d'ES tout en participant simultanément au développement durable.

#### L'auteur

#### Sushita Gokool-Ramdoo

Chercheur de Fulbright Penn States des États-Unis et du Commonwealth du Royaume-Uni, le doctorat professionnel en science de l'éducation (Australie) de Mme Sushita Gokool-Ramdoo lui confère une expertise dans les domaines des systèmes éducatifs et du développement durable, de la politique et de l'assurance qualité.

## RÉFÉRENCES

- African Union (2014). *Common African position on the post-2015*. AU: Ethiopia.
- Allais, S. (2010). *The implementation and impact of National Qualifications Frameworks: Report of a Study in 16 countries*. ILO: Geneva
- ASEM (2011). *Credit Systems and Learning Outcomes in ASEM Member Countries*. German Academic Exchange Service. Asia-Europe Meeting. Bonn: Germany. Retrieved February 16, 2015 from [https://www.daad.de/imperia/md/content/asem2/events/aseemme3/reader\\_credit\\_systems\\_and\\_learning\\_outcomes\\_may\\_2011.pdf](https://www.daad.de/imperia/md/content/asem2/events/aseemme3/reader_credit_systems_and_learning_outcomes_may_2011.pdf)
- AU (2014) *Common African Position on the post 2015 development agenda*. AU: Ethiopia East African Community (2009). *Regional Report: Study on the harmonisation of the East African Education Systems. Final report submitted by the Inter-University Council for East Africa to the East African Community*. Retrieved February 16, 2015 from: [http://www.eac.int/education/index.php?option=com\\_content&id=73&Itemid=145](http://www.eac.int/education/index.php?option=com_content&id=73&Itemid=145) East African Community (n.d) *Regional Report: Harmonisation of the East African Education Systems & Training Curricula*. Retrieved February 18, 2015 from [http://www.eac.int/education/index.php?option=com\\_content&id=73&Itemid=145](http://www.eac.int/education/index.php?option=com_content&id=73&Itemid=145)
- Gokool-Ramdoos, S. (2014). *Broadband for lifelong learning for sustainability*. World Telecommunication and Information Society Day. Mauritius National Computer Board. NCB: Mauritius
- Hoosen, S., Butcher, N. & Njenga, KB (2009). *Harmonization of Higher Education Programmes: A Strategy for the African Union*. African Integration Review. 3(1)
- ILO (2004). *Recommendation 195 Concerning Human Resources Development: Education, Training and Lifelong Learning*, adopted by the International Labor Conference at its ninety-second session .ILO: Geneva
- Kotecha, P. (2014) (Ed.) *SARUA climate change counts mapping study – Mauritius Country Report* Strengthening University Contributions to Climate Compatible Development in Southern Africa. 2 (4). SARUA: South Africa
- Kronner, H. (2004). *Articulation of post-primary education and skills development: National Qualifications Frameworks of South Africa, Namibia and Mauritius*. UNESCO Regional Seminar on Secondary Education in Africa. 21-24 November 2005. UNESCO: Addis Ababa
- Mohamedbhai, G. (2013). *Towards an African Higher Education and Research Space (AHERS): A Summary Report*. Working Group on Higher Keeling, R. (2006). *The Bologna Process and the Lisbon Research Agenda: the European Commission's expanding role in higher education discourse*. *European Journal of Education* 41(2) Education (WGHE). ADEA: Tunisia
- Muscat Agreement (2014). 2014 GEM Final Statement - *The Muscat Agreement* Global Education for All Meeting UNESCO, Muscat, Oman
- OECD (2007). *The Role of National Qualifications Systems in Promoting Lifelong Learning an OECD Activity Report from Thematic Group 2: Standards and quality assurance in qualifications with special reference to the recognition of non-formal and informal learning*. Retrieved February 19, 2015 from <http://www.oecd.org/education/innovation-education/34376318.pdf>
- Oyewole, O.B.(2007) *New Challenges for Quality Assurance – African situation and the current African Union harmonization initiative*. Third Global Forum on International Quality Assurance, Accreditation and the Recognition of qualifications. (Learners and new higher education spaces : from principles to practice). Dar-es-Salaam, Tanzania.
- Oyewole, O. B. (2010). *Recognition in Africa: Taking Arusha forward*. African Union Commission: Addis Ababa
- TEC (2014). *Internationalization of Higher Education in Mauritius- Credit Accumulation and Transfer System. Annual Report 2013*. Retrieved February 18, 2015 from [http://www.tec.mu/pdf\\_downloads/AnnualReport2013.pdf](http://www.tec.mu/pdf_downloads/AnnualReport2013.pdf)
- SADC. (2011). *The Southern African Development Community Regional Qualifications Framework*. Concept Paper and Implementation Plan for the SADC Regional Qualifications Framework. SADC Secretariat: Botswana
- SAQA (2012). *Level Descriptors for the South African National Qualifications Framework*. The South African Qualifications Authority SAQA: South Africa
- Shabani J. & Okebukola P. (2004). *Regional convention on recognition of studies and degrees of higher education in Africa*. Retrieved February 18, 2015 from <http://dev.aau.org/wto-gats/papers/shabani.pdf>
- Tuck, R. (2007). *An Introductory Guide to NQFs*. ILO: Geneva
- UN (2012). *The future we want*. United Nations Conference on Sustainable Development. Rio+20Resolution adopted by the General Assembly on 27 July 2012. Retrieved February 16, 2015 from <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/10/PDF/N1147610.pdf?OpenElement>
- UNESCO (2014). *Aichi-Nagoya Declaration on Education for Sustainable Development*. Retrieved 19.02.15, [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ERI/pdf/Aichi-Nagoya\\_Declaration\\_EN.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ERI/pdf/Aichi-Nagoya_Declaration_EN.pdf)
- Varghese, N.V. (Ed.). (2006). *Growth and expansion of private higher education in Africa. New trends in higher education*. UNESCO, ADEA, IIEP & AAU. Retrieved February 16, 2015 <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001502/150255e.pdf>



### L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)

L'ADEA existe depuis 1988. D'une plateforme créée par les bailleurs de fonds pour coordonner l'aide au développement elle a évolué en une organisation panafricaine travaillant en étroite collaboration avec l'Union africaine et hébergée au sein de la Banque africaine de développement (BAD).

L'ADEA est aussi un partenariat entre les ministres africains de l'éducation et de la formation et leurs partenaires au développement et un forum pour le dialogue sur les politiques éducatives. Ce dernier s'appuie sur un réseau actif de ministères africains de l'éducation, d'organismes de développement bilatéraux et multilatéraux, de chercheurs et d'acteurs concernés par l'éducation d'Afrique et du monde entier.

Collectivement, le réseau aspire à la vision d'une éducation et d'une formation de qualité axées vers la promotion des compétences critiques pour le développement accéléré et durable de l'Afrique.

En 2013, les chefs d'État de l'Union africaine ont entériné le cadre stratégique élaboré par l'ADEA pour guider la transformation des systèmes africains d'éducation et de formation.

Les programmes de l'ADEA sont mis en œuvre par le Secrétariat de l'ADEA, qui est basé au sein de la BAD, et par ses groupes de travail, Task Forces et pôles de qualité inter-pays qui abordent des thèmes et défis spécifiques du domaine de l'éducation.

Les membres de l'ADEA comprennent 15 organismes de coopération bilatéraux et multilatéraux et 18 ministères de l'éducation.

Plus d'information sur le site web de l'ADEA : [www.adeanet.org](http://www.adeanet.org)